



## ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 01 OCTOBRE 2020

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 01 octobre 2020 à 19 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Jean – Louis NEGRELLO, M. Denis MISSILLIER, M. Stéphane BRETTON, M. Jean – Pierre CASSINA.

Membres excusés : M. Serge BUFFLIER, M. Damien BIGOT, M. Yoan BRIFFOD, M. Pierre PICOLLET – PELLET, M. Éric STEINKAMP

Membres absents :

### ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 03 / 09 / 2020;
- 2 – Réunion des Présidents du 17 / 09 / 2020;
- 3 – Heures du bénévolat dans les comptes de l'A.A.P.P.M.A.F.;
- 4 – Demande de photos pour chaque déversement de truites;
- 5 – Promotion de la pêche en 2021;
- 6 – Mise à disposition du petit lac de l'A.A.P.P.M.A.F. pour les écoles de pêche;
- 7 – Réflexion sur la gestion de l'eau pour nos rivières;
- 8 – Succession de Denys et Paulo;
- 9 – Tour de table.

#### 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 03 / 09 / 2020 :

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 03 septembre 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### 2 – Réunion des Présidents du 17 / 09 / 2020 :

La réunion des Présidents des Sociétés de pêche du Faucigny a bien eu lieu jeudi 17 septembre 2020 à 18 heures 30. Dix Sociétés de pêche étaient représentées. Le Compte rendu sera prochainement disponible.

#### 3 – Heures du bénévolat dans les comptes :

Il est demandé aux Associations d'estimer les heures du bénévolat afin qu'elles soient inscrites dans les comptes. Pour 2021, l'A.A.P.P.M.A.F. mettra en place un suivi afin de répondre à la demande et cet exercice va certainement mettre en avant l'aide inestimable des Bénévoles. M. MARGAS en profite pour remercier toutes ces personnes qui se donnent sans compter et rendent un immense service au monde de la pêche et de la protection des milieux aquatiques.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE  
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)  
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement  
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71  
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



#### **4 – Demande de photos lors de chaque déversement de truites :**

Des Pêcheurs reprochent à l'A.A.P.P.M.A.F. de ne pas déverser assez de poissons. En 2020, l'A.A.P.P.M.A.F. à lâchée environ 2.5 tonnes de truites auquel il convient d'ajouter les déversements réalisés par les Sociétés de pêche.

Afin d'être bien au clair et pouvoir communiquer avec des images, il sera demandé aux pisciculteurs et aux Sociétés de pêche que chaque déversement soit pris en photos et envoyé au secrétariat de l'A.A.P.P.M.A.F.

Lors des demandes d'autorisation, Paulo ajoutera un mot aux personnes concernées afin qu'elles prennent des photos. Le but n'est pas de communiquer directement sur le jour et l'heure des déversements mais plutôt de faire un recensement exhaustif et de partager ces infos tous les mois.

#### **5 – Promotion de la pêche en 2021 ;**

M. MARGAS demande aux Membres du Conseil d'Administration de réfléchir aux moyens qui pourraient être apportés aux Sociétés de pêche qui font des animations jeunes et mettent en avant la promotion de la pêche.

Il faudra prendre contact avec les Présidents pour identifier leurs manques ou leurs besoins et réfléchir à la manière dont l'A.A.P.P.M.A.F. pourrait y répondre.

Il conviendra de bien définir les règles du "Pass pêche" à 1 €uro.

#### **6 – Mise à disposition du petit lac de l'A.A.P.P.M.A.F. aux écoles de pêche ;**

M. MARGAS propose que le petit lac de l'A.A.P.P.M.A.F. soit ouvert aux Sociétés de pêche pour les aider dans leurs actions d'école de pêche.

Ce point sera à valider lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

#### **7 – Réflexion sur la gestion de l'eau dans nos rivières ;**

Une grande réflexion avec les Membres présent et notre pisciculteur Denys est lancée sur nos futures priorités et combats. La gestion de la ressource en eau a été fortement mise en avant. Il conviendra de faire un recensement des rivières qui sèchent l'été et communiquer sur ce problème qui met à mal notre patrimoine et nos alevinages.

Il faudra également pousser la Fédération Départementale de pêche de Haute - Savoie à intervenir sur tout le département et entreprendre des actions.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE  
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)  
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement  
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71  
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



## **8 – Succession de Denys et Paulo ;**

Il est rappelé aux Membres du CA que Denys et Paulo vont être en retraite d'ici 5 ans. Nous profitons de la présence de Denys ce soir pour évoquer avec lui son remplacement. Il est recommandé de bien définir nos besoins (2 personnes) et de se rapprocher de l'école de Poisy afin d'établir une sorte de partenariat.

Denys estime à 2 ans le temps nécessaire pour former son successeur et lui faire prendre connaissance du milieu. A voir pour celui de Paulo, mais une polyvalence paraît indispensable notamment pour une bonne répartition du travail les week end.

Ce sera l'une des missions du prochain mandat.

## **9 – Tour de table ;**

### ○ Monsieur BRETTON :

Optimisation de nos moyens. Recenser et donner un rayon d'action des déversements pour chaque pisciculture active.

Prendre contact avec le Maire de Scionzier et le Président de la Société de pêche de Magland pour essayer de relancer la pisciculture.

Établir un programme et une feuille de route pour le prochain mandat.

### ○ Monsieur CASSINA :

Fait part de son regret que les pêches d'inventaire du Giffre ne pourront pas avoir lieu (trop d'eau) alors que le mois de septembre s'y prêtait parfaitement bien.

Ne faire que deux pêches dans le haut de la vallée pour l'inventaire du Giffre lui semblent très peu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00

Compte rendu établi par Franck MARGAS